

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 45 (1916)
Heft: 12

Artikel: Instruire et enseigner
Autor: Dévaud, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Instruire et enseigner. — L'assemblée de Romont (suite). — Au sujet de la négligence à apprendre un métier (suite et fin). — Merci (vers). — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.

Instruire et enseigner

L'élève vient en classe pour s'instruire. Le verbe *instruire* (de *instruere*, bâtir, élever un édifice, puis « bâtir l'esprit », instruire) est synonyme d'informer, d'avertir (cette lettre vous instruira de...) et spécialement de communiquer une connaissance.

Le maître enseigne. L'origine étymologique du mot *enseigner* est *insiquare*, indiquer par signe (d'où : enseigne), puis démontrer, puis communiquer un savoir par leçons régulières. On dit : « Le professeur d'Université enseigne » ; « l'instituteur enseigne ». On dit moins proprement : « L'orateur enseigne », car l'orateur n'organise point une série régulière de leçons ; il se propose moins d'instruire que de convaincre son auditoire.

Instruire et enseigner seraient-ils deux verbes synonymes?

On dit : « L'instituteur instruit ses écoliers ». On ne dit pas : « Le professeur instruit ses étudiants ». Il y a donc une nuance de sens entre enseigner et instruire.

Enseigner, comme instruire, c'est communiquer un savoir par leçons régulières.

Mais instruire a un sens plus étroit qu'enseigner. Enseigner est générique ; instruire, c'est une espèce dans le genre.

L'enseignement se préoccupe d'exposer la pensée, le savoir, clairement, logiquement, complètement. C'est à quoi s'efforce le professeur universitaire.

L'instituteur, lui aussi, vise à présenter clairement, logiquement, complètement, le modeste savoir qu'il doit communiquer à ses élèves.

Mais ses élèves ne sont pas des esprits formés et mûris. Il s'agit précisément de les former, de les mûrir, de les viriliser. Et, pour ce faire, l'instituteur se préoccupe, en outre, d'ouvrir, d'étendre, d'assouplir les capacités intellectuelles des écoliers. Il se préoccupe donc de surveiller la réaction à son enseignement de leurs intelligences mobiles par des exercices de contrôle et à examen. Il se préoccupe enfin d'apprendre à ses élèves à mettre en œuvre leur savoir par des exercices d'application.

L'acte d'instruire implique donc un souci éducatif que ne comporte pas nécessairement l'acte d'enseigner. L'acte d'enseigner regarde l'objet d'enseigner. L'acte d'instruire regarde à la fois l'objet à enseigner et le sujet à former.

Il est un acte d'enseigner, nécessaire à tous ceux qui ont quelque idée à exposer au public. Les règles de cet acte sont consignées dans la *Rhétorique*.

Il est un art d'instruire, soit d'enseigner encore, mais avec le souci de surveiller l'assimilation des connaissances et le développement de l'intelligence enfantine ; cet art a des règles aussi, qui sont décrites par la *Didactique*.

La Rhétorique apprend à composer la conférence et le discours. La Didactique formule les exigences de cet enseignement régulier qui s'adresse à des enfants et qui s'appelle proprement la *Leçon* ¹.

E. DÉVAUD.

¹ Ces quelques lignes serviront de préface à la *Didactique générale* que M. l'abbé Dévaud, professeur à l'Université, publiera en juillet chez Fragnière frères, à Fribourg. C'est une réédition, totalement refondue, augmentée de plus du double, de la petite *Méthodologie* publiée en 1913, actuellement épuisée.

